

Presse et Information

Cour de justice de l'Union européenne

COMMUNIQUE DE PRESSE n° 127/12

Luxembourg, le 9 octobre 2012

M. Vassilios Skouris est réélu président de la Cour de justice de l'Union européenne

Après le renouvellement partiel des Membres de la Cour de justice¹, M. Vassilios Skouris, président de l'institution depuis le 7 octobre 2003, a été reconduit dans ses fonctions de président de la Cour de justice de l'Union européenne pour la période du 9 octobre 2012 au 6 octobre 2015.

En vertu de l'article 7 du règlement de procédure de la Cour de justice : « les juges élisent parmi eux, pour trois ans, le président de la Cour immédiatement après le renouvellement partiel prévu à l'article 253 TFUE ».

M. Vassilios Skouris

Né en 1948; diplômé en droit de l'université libre de Berlin (1970); docteur en droit constitutionnel et administratif de l'université de Hambourg (1973); professeur agrégé à l'université de Hambourg (1972-1977); professeur de droit public à l'université de Bielefeld (1978); professeur de droit public à l'université de Thessalonique (1982); ministre des Affaires intérieures (en 1989 et en 1996); membre du comité d'administration de l'université de Crète (1983-1987); directeur du Centre de droit économique international et européen de Thessalonique (1997-2005); président de l'Association hellénique pour le droit européen (1992-1994); membre du Comité national grec pour la recherche (1993-1995); membre du Comité supérieur pour la sélection des fonctionnaires grecs (1994-1996); membre du Conseil scientifique de l'Académie de droit européen de Trèves (depuis 1995); membre du Conseil scientifique de l'École nationale grecque de la magistrature (1995-1996); membre du Conseil scientifique du ministère des Affaires étrangères (1997-1999); président du Conseil économique et social grec en 1998; juge à la Cour de justice depuis le 8 juin 1999; président de la Cour de justice depuis le 7 octobre 2003.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

¹ Voir communiqué de presse <u>n° 126/12</u> du 8 octobre 2012.